

Questions au Feuilleton

M. Lalonde: J'ai déposé toutes les lettres reçues du président d'Iron Ore entre janvier 1982 et le 25 janvier 1983. C'est tout ce que nous avons dans le dossier.

M. Nielsen: C'est ce que je voulais savoir. Comme le ministre a sûrement demandé à ses adjoints de vérifier minutieusement les dossiers, j'aimerais savoir s'il existe d'autres lettres ayant trait aux déclarations qu'il a faites l'autre jour pendant la période des questions?

M. Lalonde: Compte tenu de l'expérience passée, monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député, c'est que j'ai demandé à mes adjoints de me remettre toute la correspondance reçue du président d'Iron Ore entre les dates mentionnées. Ils m'ont assuré qu'il n'y avait rien d'autre. Si quelqu'un trouve autre chose, ou si mes adjoints trouvent d'autres documents, je ne manquerai pas de les déposer. Pour le moment, ce sont toutes les lettres que j'ai reçues.

M. Nielsen: Nous allons nous empresser d'examiner la documentation déposée par le ministre et, s'il manque quelque chose, comme cela arrive à l'occasion, le ministre sera le premier à l'apprendre.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À RÉTABLIR LA PEINE CAPITALE

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-214, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à rétablir la peine de mort au Canada pour les personnes qui sont incontestablement reconnues coupables de meurtre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 4, 10, 37, 54, 58, 88, 103, 118, 119, 160, 183, 208, 225, 299 et 320.

[Texte]

LE CENTRE D'EXPOSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Question n° 4—**M. McKenzie:**

1. Au sujet d'une lettre, datée du 28 janvier 1982, adressée par le Service de relations publiques et d'information du ministère des Travaux publics au Centre d'exposition du gouvernement canadien et portant le numéro de dossier 8310-3, combien de panneaux lumineux portant la marque «Canada» ont été installés et quel a) était le coût d'installation prévu, b) a été le coût total à l'achèvement des travaux?

2. L'installation est-elle terminée et sinon, quel est le coût a) total à ce jour, b) prévu à l'achèvement des travaux?

3. Combien a coûté au total la fabrication d'un prototype ou d'un modèle à l'échelle de ces panneaux?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): 1. Aucun panneau lumineux portant le mot-symbole Canada n'a été installé. a) Coût total prévu: \$30,000. Ce montant comprend les coûts de la recherche, de l'élaboration, de la fabrication et de l'installation. b) Le projet a été annulé après les étapes de la recherche et de l'élaboration. Les dépenses totales engagées dans le projet s'élèvent à \$15,391.

2. Non. a) et b) Voir la réponse à la partie 1b).

3. Aucun prototype ou modèle à l'échelle n'a été fabriqué.

LES ACHATS DE PETRO-CANADA EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Question n° 10—**M. McKenzie:**

1. Petro-Canada achète-t-elle de la Tchécoslovaquie des tuyaux, machines, équipements ou autres matériaux dont elle a besoin?

2. Petro-Canada a-t-elle conclu un contrat d'achat de tuyaux, machines, équipements ou autres matériaux avec un fournisseur tchécoslovaque et, le cas échéant, lequel?

3. Depuis combien de temps Petro-Canada transige-t-elle avec ce fabricant et, durant cette période, combien lui a-t-elle payé au total pour les biens reçus?

4. Petro-Canada a-t-elle déjà invité publiquement des sociétés canadiennes à présenter des soumissions en vue de fabriquer ces tuyaux, machines, équipements ou autres matériaux et, le cas échéant, quels étaient la soumission la plus a) élevée, b) basse et le nom du soumissionnaire?

5. Petro-Canada a-t-elle déjà publié des annonces internationales pour inviter des sociétés à soumissionner pour la fabrication de ces tuyaux, machines, équipements ou autres matériaux et, le cas échéant, quels étaient la soumission la plus a) élevée, b) basse et le nom du soumissionnaire?

6. Petro-Canada a-t-elle pour principe d'acheter des marchandises des pays communistes?

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Petro-Canada répond comme suit:

1. Non. Cependant, Petro-Canada a acheté d'un distributeur canadien, Sabre Oilfield Sales, de Calgary, certains produits fabriqués en Tchécoslovaquie.

2. Non.

3. Depuis janvier 1979, Petro-Canada, Pacific Petroleum, Petrofina Canada et BP Canada ont acheté de Sabre Oilfield Sales de Calgary pour \$2,700,000 de matériel tubulaire sans soudure Oil Country (tubage de fond) qui provenaient d'aciéries tchécoslovaques. La plus grande partie de ces produits, soit pour une valeur d'environ deux millions de dollars, a été achetée au cours de l'année 1980-1981, moment où il y avait pénurie d'approvisionnements canadiens et où il n'y avait qu'une seule source canadienne, c'est-à-dire Algoma Steel de Sault Sainte-Marie, en Ontario.

4. et 5. Comme il n'y a actuellement qu'un seul fournisseur canadien de matériel tubulaire, Petro-Canada a voulu s'assurer de prendre une décision judicieuse à l'égard de l'approvisionnement en acceptant des offres scellées de fabricants et/ou de distributeurs étrangers, de même que du seul fournisseur canadien.